

Avis de suspension

Renseignements pour les parents et tuteurs

<<Date>>

Selon nos dossiers, les renseignements concernant la vaccination de votre enfant ne sont pas à jour. Par conséquent, en vertu de la *Loi sur l'immunisation des élèves*, Santé publique Algoma (SPA) vous envoie un *ordre de suspension de l'école* visant votre enfant. La période de suspension débutera en mai 2025. Vous trouverez la date exacte dans l'ordre de suspension. **Si vous croyez que l'ordre de suspension vous a été envoyé par erreur, appelez l'équipe de vaccination du bureau de santé le plus proche :**

- Blind River – 705 356-2551
- Elliot Lake – 705 848-2314
- Sault Ste. Marie – 705 759-5409
- Wawa – 705 856-7208

Conformément à la *Loi sur l'immunisation des élèves*, SPA a ordonné à la direction de l'école de suspendre votre enfant pendant 20 jours de classe à partir de la date figurant dans l'ordre de suspension ou jusqu'à ce que SPA reçoive les renseignements manquants.

La loi exige que tous les enfants qui fréquentent une école soient vaccinés contre certaines maladies évitables (ou aient en dossier une déclaration d'exemption médicale ou une déclaration de conscience ou de croyance religieuse). Aux termes de la *Loi sur l'immunisation des élèves*, les élèves peuvent se faire suspendre de l'école s'ils ou si elles n'ont pas reçu les vaccins obligatoires contre la diphtérie, la polio, le tétanos, la rougeole, les oreillons, la rubéole, la méningococcie et la coqueluche. Les enfants nés le 1^{er} janvier 2010 ou après doivent aussi être vaccinés contre la varicelle (picote).

Il se peut que vous ayez récemment mis à jour le dossier d'immunisation de votre enfant. Sachez toutefois que le médecin ou l'école de votre enfant ne fournit pas les renseignements sur la vaccination directement à Santé publique Algoma. C'est à vous de le faire

Vous trouverez ci-joint les renseignements que SPA a en dossier concernant la vaccination de votre enfant. Vous avez encore le temps de mettre à jour le dossier d'immunisation de votre enfant pour éviter sa suspension. On précise dans l'ordre de suspension ci-joint les renseignements manquants ainsi que la période pendant laquelle votre enfant sera suspendu(e) s'il ou si elle ne répond pas aux exigences en matière de vaccination.

Blind River

P.O. Box 194
9B Lawton Street
Blind River, ON, P0R 1B0
Tel: 705-356-2551
TF: 1 (888) 356-2551
Fax: 705-356-2494

Elliot Lake

ELNOS Building
302-31 Nova Scotia Walk
Elliot Lake, ON, P5A 1Y9
Tel: 705-848-2314
TF: 1 (877) 748-2314
Fax: 705-848-1911

Sault Ste. Marie

294 Willow Avenue
Sault Ste. Marie, ON P6B 0A9
Tel: 705-942-4646
TF: 1 (866) 892-0172
Fax: 705-759-1534

Wawa

18 Ganley Street
Wawa, ON P0S 1K0
Tel: 705-856-7208
TF: 1 (888) 211-8074
Fax: 705-856-1752



Comment mettre à jour le dossier d'immunisation de votre enfant

Utilisez une des façons ci-dessous pour fournir des renseignements à jour sur la vaccination de votre enfant.

- **En ligne :** Vous trouverez l'outil CION à www.algomapublichealth.com/icon.
- **En personne :** Apportez une copie du dossier ou de la fiche d'immunisation (carte jaune) de votre enfant à n'importe lequel de nos bureaux durant les heures normales de bureau : www.algomapublichealth.com/contact-us.
- **Par téléphone, par télécopieur ou par la poste :** Les coordonnées des bureaux de SPA se trouvent à la première page.
- **Par courriel :** records@algomapublichealth.com (Indiquez le nom et la date de naissance de l'enfant dans le courriel.) Si vous envoyez des renseignements personnels par courriel, sachez que ce mode de communication n'est pas toujours sécurisé et que les messages pourraient être interceptés.

Que faire si j'ai déjà fourni les renseignements d'une des façons ci-dessus?

Si vous recevez cette lettre après avoir envoyé les renseignements nécessaires, appelez le bureau de SPA de votre localité pour en informer l'équipe de vaccination.

Que faire si mon enfant a un rendez-vous après la date de début de la période de suspension?

Si votre enfant a un rendez-vous de vaccination qui tombe après le début de la période de suspension, appelez le bureau de SPA de votre localité.

Où puis-je faire vacciner mon enfant?

Vous pouvez prendre rendez-vous chez votre fournisseur de soins de santé. Si vous n'en avez pas, vous trouverez sur notre site Web, au www.algomapublichealth.com/ISPA, la liste des cliniques sans rendez-vous qui offrent la vaccination ainsi que la date des séances de vaccination de rattrapage qui auront lieu dans la communauté prochainement.

Santé publique Algoma offre des séances de vaccination où les enfants d'âge scolaire peuvent recevoir les vaccins qui leur manquent. Prenez rendez-vous en appelant le bureau de santé de votre localité.

La vaccination au cours de la vie. Votre enfant pourrait avoir besoin d'une deuxième dose d'une série d'un vaccin.

- Le vaccin contre la méningococcie (Men-C) est administré à 12 mois et le vaccin conjugué contre la méningococcie (Men-C-ACYW135) est administré en 7^e année.
- Le vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO) est administré à 12 mois. Celui contre la varicelle est administré à 15 mois et entre 4 et 6 ans sous forme de dose de rappel contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle (RROV).



- Le vaccin contre le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la polio et Haemophilus influenzae de type B (DTCa-VPI-Hib) est administré à 2, à 4, à 6 et à 18 mois. Quant au vaccin contre le tétanos, la diphtérie, la coqueluche et la polio (dcaT-VPI), il est administré entre 4 et 6 ans et le vaccin dcaT, entre 14 et 16 ans.

Si vous avez des questions, communiquez avec le bureau de santé de votre localité.